

La commune promet une mutuelle pour tous

Publié le 24/02/2015

La Santé près de chez vous - Gourdon (46)



Nadine Saoudi, adjointe au maire, et Stéphane Albie, en charge de la communication de l'association Actiom.

Dans le cadre du dispositif «Ma commune, ma santé», ce jeudi 26 février à 18 heures, salle des mariages de **Gourdon**, une réunion publique d'information, ouverte à tous, est organisée afin de présenter la création d'une mutuelle municipale. Gourdon est en effet la première commune du Lot à promouvoir une mutuelle pour tous.

Aujourd'hui, la souscription d'une mutuelle individuelle destinée à couvrir les dépenses de santé non prises en charge par la Sécurité sociale représente, en moyenne, près de 10 % d'un salaire moyen d'une famille, soit environ 150 € par mois et davantage encore pour les retraités.

Quand plus de 5 millions de Français sont dépourvus d'une couverture complémentaire santé et dans un contexte de crise et de chômage, les élus locaux se sont mobilisés pour défendre pouvoir d'achat. Leur volonté est de réunir un maximum de conditions pour que chaque Gourdonnaise et Gourdonnais puisse accéder aux prestations de soins dont il a besoin, sans discrimination ni financière, ni d'aucune sorte. Une action pour éviter le renoncement aux soins des revenus modestes.

La mutuelle santé communale est une offre collective négociée à des conditions tarifaires attractives (près de 30 % moins cher qu'une mutuelle individuelle) par le biais d'une association baptisée Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat).

Actiom conduit ses négociations pour la recherche des tarifs et des prestations les plus adaptés en s'appuyant sur le groupe Sofraco, premier réseau d'indépendants spécialisés en protection sociale et en courtage d'assurances.

Concrètement, le dispositif entrera en vigueur de façon progressive par la tenue de la réunion publique de ce jeudi, suivie de deux permanences des représentants de l'association Actiom.

Les permanences à la mairie auront lieu les mercredis 4 et 11 mars de 14 h 30 à 17 h 15. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la mairie au 05 65 27 01 10.

La ville se chargera ensuite à délivrer l'information et remettre les dossiers d'adhésion.

Pour de plus amples informations, visitez le site : www.macommunemasante.org

La Dépêche du Midi